

# Rapport annuel 2015

## Version brève

Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse)

# 2015

# Éditorial

Chers assurés,  
Chers bénéficiaires de rente,

Le Conseil de fondation de la Caisse de pension a opté pour une réorientation stratégique de la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse). En raison du contexte difficile des caisses de pension depuis des années, il a été décidé fin 2015 de diminuer le taux d'intérêt technique de 3,0% à 2,0%. Dans le même temps, les tables périodiques statiques utilisées jusqu'ici ont été remplacées par les tables générationnelles. Ces dernières prennent automatiquement en compte l'évolution future de l'espérance de vie et sont donc plus parlantes. Ces changements nécessaires du point de vue du Conseil de fondation ont fortement pesé sur la Caisse de pension à hauteur CHF 0,8 milliard net. Le degré de couverture a baissé au cours de l'exercice, passant de 115,8% à 107,8%.

En outre, en raison de la conjoncture de marché difficile et de l'augmentation constante de l'espérance de vie, le Conseil de fondation est arrivé à la conclusion que le maintien du niveau élevé de prestations sous la forme actuelle n'était pas finançable à long terme et a par conséquent décidé de procéder à ces adaptations stratégiques. À partir de janvier 2017, le nouveau «modèle de prévoyance 2017» sera introduit. Ce dernier prend en compte l'évolution de l'environnement économique et social ainsi que les nombreux défis de l'avenir.

Au niveau des placements, l'exercice 2015 a connu des débuts turbulents. Mi-janvier, la Banque nationale suisse (BNS) a créé la surprise en supprimant le cours plancher CHF/EUR en vigueur depuis presque trois ans et demi. Cette décision a pris totalement de court les marchés et a eu pour conséquence non seulement une forte volatilité des marchés des changes, mais aussi une appréciation massive du franc suisse. Dans le même temps, la BNS a une nouvelle fois élargi la marge de fluctuation du Libor à trois mois, ce qui a notamment entraîné le rendement des obligations d'État suisses à 10 ans en territoire négatif.

Au cours de l'exercice, la crise grecque ainsi que le krach boursier en Chine ont également dicté l'évolution du marché. L'actualité mouvementée au sein de la zone euro et en Asie a rendu nerveux les marchés. La Banque centrale européenne a commencé, pour la première fois, à racheter des obligations et a élargi ce programme au cours de l'année, ce qui a amené la Banque nationale suisse à vendre des francs suisses en vue d'enrayer leur appréciation attendue face à l'euro. La décision imminente autour des taux d'intérêt aux États-Unis et le bas niveau des prix des matières premières ont été une autre source de préoccupation vers la fin de l'année.

L'année de placement 2015 s'est révélée difficile et volatile. La Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) a enregistré une performance de 1,6% (contre 7,3% l'année précédente).

La présente version brève du rapport annuel est un résumé des principaux événements et chiffres qui ont marqué l'exercice 2015. Vous pouvez télécharger le rapport annuel complet, annexes comprises, sur le site web de la Caisse de pension à l'adresse [www.credit-suisse.com/caissedepension](http://www.credit-suisse.com/caissedepension).

Avec nos meilleures salutations

CAISSE DE PENSION  
DU CREDIT SUISSE GROUP (SUISSE)

Pour la direction  
**Martin Wagner**, gérant  
**Guido Bächli**, responsable des placements  
**Matthias Hochrein**, Chief Operating Officer

# Chiffres-clés en bref

## Chiffres-clés 2015

Somme du bilan

**CHF 15,6 mrd**

Effectif global

**30'081**

Assurés actifs

**19'073**

Bénéficiaires de rente

**11'008**

Taux d'intérêt technique

**2,0%**

Degré de couverture

**107,8%**

Performance

**1,6%**

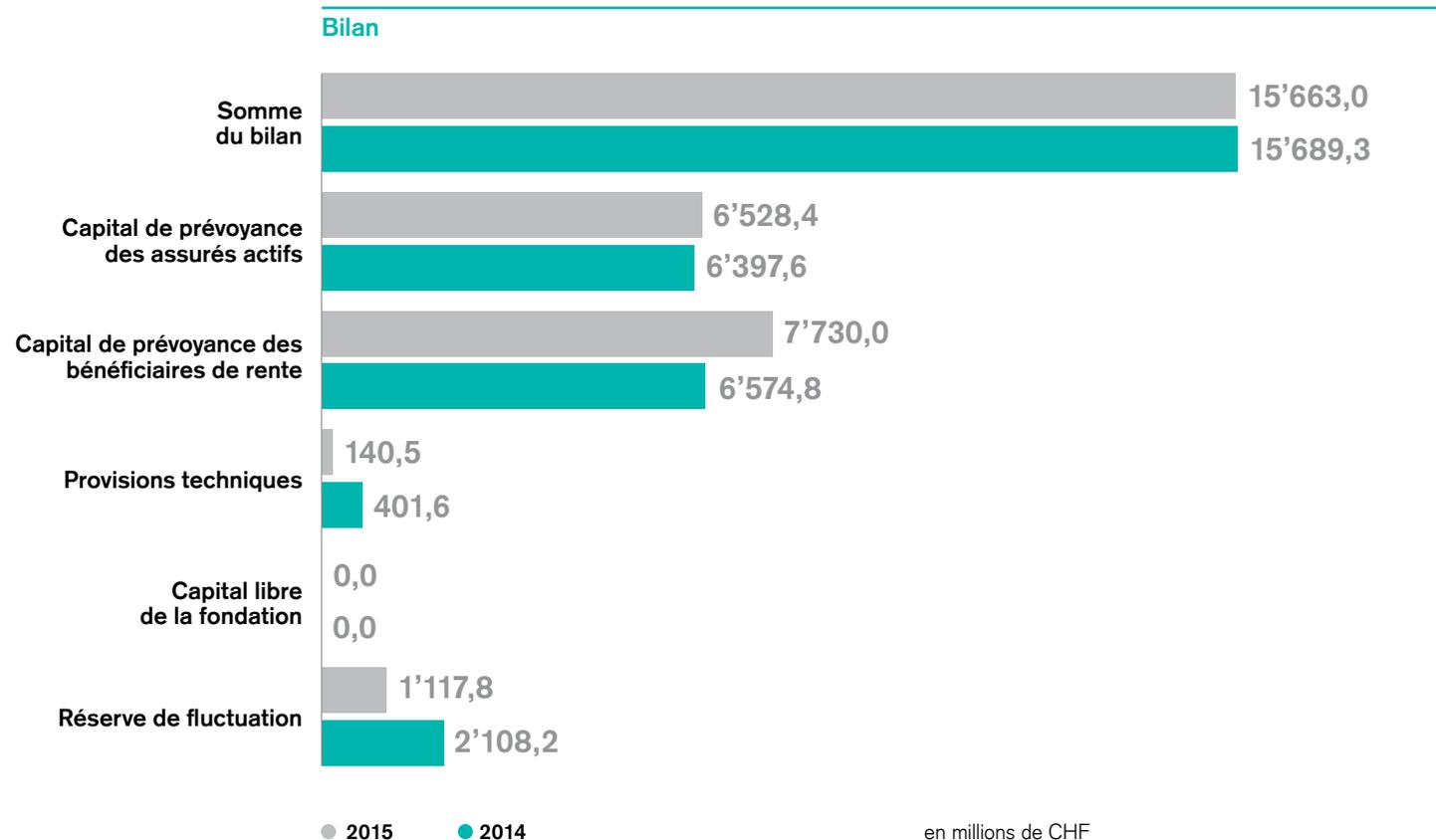
Capital libre de la fondation

**CHF 0,0**

- 2 Éditorial
- 3–5 Chiffres-clés en bref
- 6 Performance et rémunération des plans de prévoyance
- 7 Degré de couverture et taux d'intérêt technique
- 8 Interview avec Martin Wagner, gérant de la Caisse de pension
- 9 Compensation du renchérissement sur les rentes
- 10 Placements
- 11 Allocation des monnaies
- 12–13 Effectif des assurés
- 14–15 Effectif des bénéficiaires de rente
- 16–17 Conseil de fondation et direction
- 18 Contact et informations complémentaires

# Chiffres-clés en bref

Au 31.12.2015, les principaux chiffres-clés se présentaient de la façon suivante.



## Somme du bilan stable, malgré un environnement difficile

La somme du bilan de la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) a connu une évolution marginale en 2015. La variation la plus importante apparaît dans le produit net des placements de la fortune. En raison de l'environnement de taux bas et de la difficile situation du marché, il s'est réduit de 80%. À l'avenir également, la recherche de moteurs

de rendement adéquats constitue un défi. Les placements sûrs, tels que les obligations, ne dégagent plus de rentabilité et les investissements dans les placements risqués sont fortement limités.

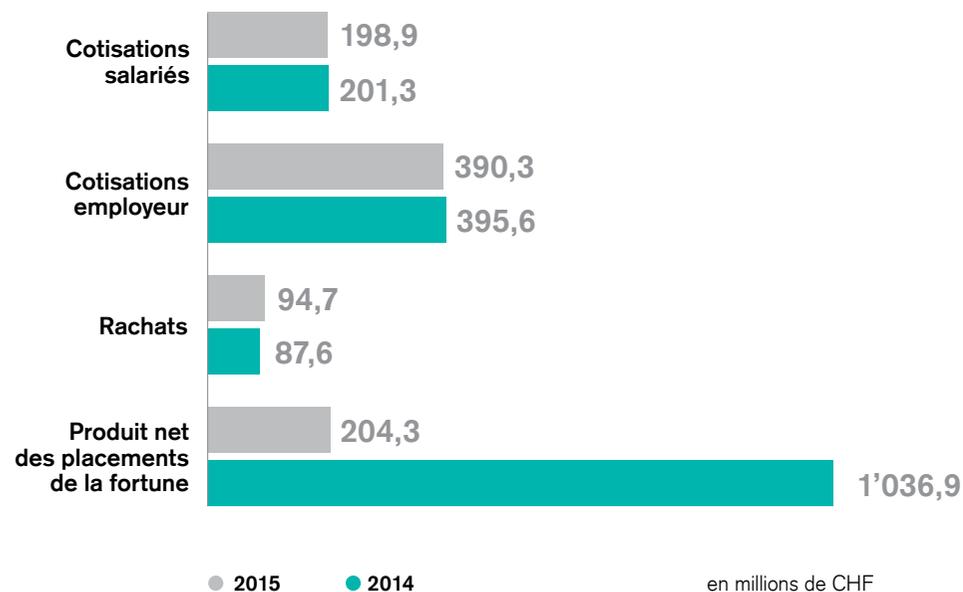
Le degré de couverture est passé de 115,8% à 107,8% en l'espace d'un an. Cela s'explique notamment par la performance générée en dessous du rendement minimum, par la

baisse du taux d'intérêt technique opérée en fin d'année, ainsi que par le passage des tables périodiques aux tables générationnelles. Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente a nettement augmenté en raison de ces changements et dépasse largement celui des assurés actifs de plus d'un milliard de CHF.

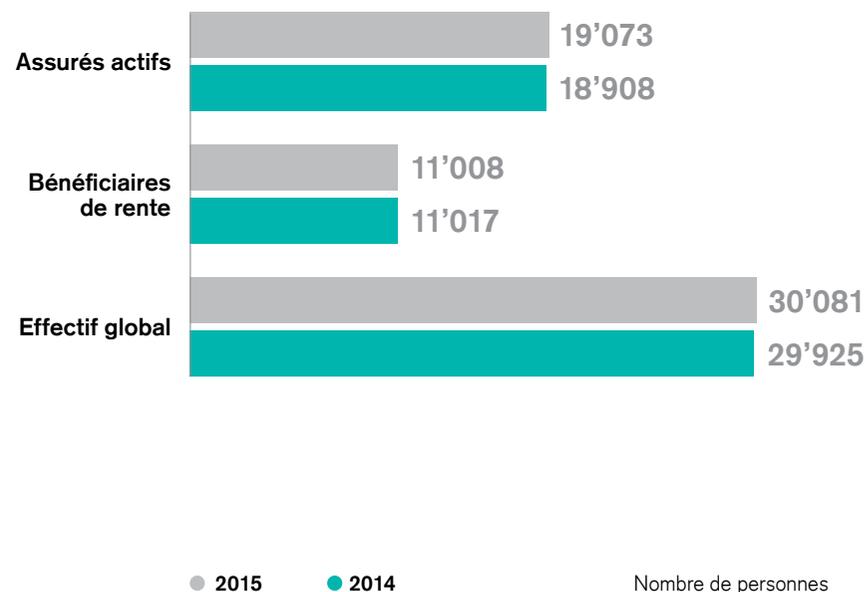
## Table générationnelle

Contrairement à la table périodique, la table générationnelle tient compte de la hausse attendue à l'avenir de l'espérance de vie, ce qui permet de tirer des conclusions plus exactes sur les obligations de prévoyance de la Caisse de pension.

## Compte d'exploitation



## Effectif



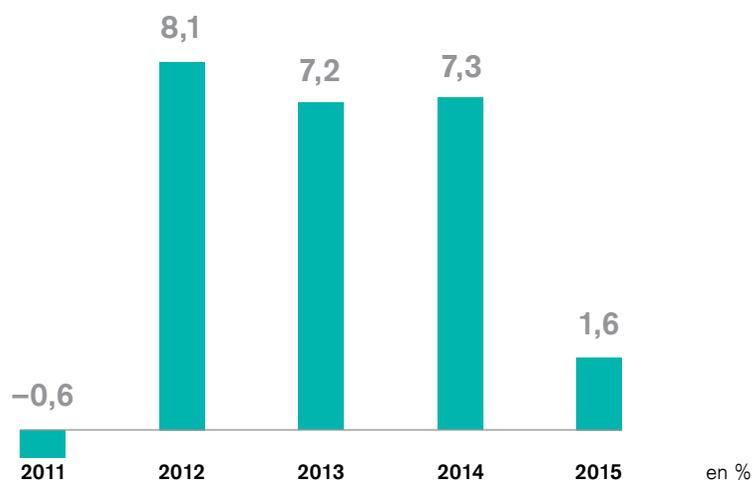
Fin 2015, l'effectif des assurés actifs et des bénéficiaires de rente a augmenté de 156 personnes pour atteindre 30'081 personnes. Cela correspond à une légère tendance contraire, d'autant que l'effectif global a connu une diminution constante mais réduite au cours des dernières années. Cela est notamment dû au fait qu'en 2015 le nombre de personnes ayant intégré le Credit Suisse

Group était supérieur au nombre de personnes l'ayant quitté, à l'inverse de l'année précédente.

# Performance

## L'année 2015 a été une année de placement difficile

En 2015, la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) a enregistré une performance de 1,6%.



Le graphique ci-dessus montre la performance réalisée depuis 2011. Sur les cinq dernières années, la performance atteint en moyenne 4,6%.

# Rémunération des plans de prévoyance

Taux d'intérêt des plans de prévoyance en %

|                            | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|----------------------------|------|------|------|------|------|
| Plan d'épargne             | 3,0  | 2,5  | 2,0  | 2,5  | 1,75 |
| Plan de capitalisation     | 2,0  | 2,5  | 2,0  | 2,5  | 1,75 |
| Plan 58                    | 2,0  | 2,5  | 2,0  | 2,5  | 1,75 |
| Taux d'intérêt minimal LPP | 2,0  | 1,5  | 1,5  | 1,75 | 1,75 |

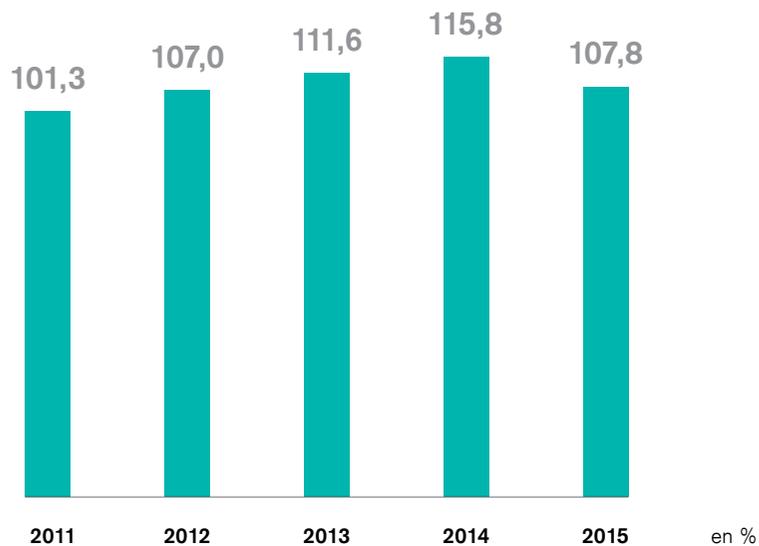
En raison de la situation tendue sur le marché et du contexte difficile des caisses de pension, le Conseil de fondation a décidé de définir la rémunération des plans de prévoyance sur la base du taux d'intérêt LPP minimum pour l'exercice 2015. La Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) étant toutefois une institution de prévoyance enveloppante, les avoirs de vieillesse dépassant le minimum LPP seront aussi

rémunérés avec ce pourcentage. Dans l'ensemble, il en résulte pour les assurés une bien meilleure rémunération des plans de prévoyance que celle fixée par la loi.

Dans le plan d'épargne, la rémunération moyenne sur les cinq dernières années s'élève à 2,35%, contre 1,7% selon le taux d'intérêt minimal LPP.

## Degré de couverture

En comparaison annuelle, le degré de couverture s'est inscrit en baisse, de 115,8% à 107,8%.



Le graphique ci-dessus montre l'évolution du degré de couverture de la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) depuis 2011.

## Taux d'intérêt technique

En 2015, le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente a été calculé avec un taux d'intérêt technique de 2,0%. Le taux d'intérêt technique reflète les attentes en termes de rémunération du marché des capitaux. Il doit être fixé par le Conseil de fondation de façon à ce que les rentes en cours puissent être financées avec une garantie suffisante.



### Degré de couverture

Le degré de couverture permet de déterminer si une caisse de pension se trouve en excédent ou en déficit de couverture. On parle d'excédent de couverture dès que le pourcentage est supérieur à 100%. Les obligations de prévoyance, c'est-à-dire les rentes en cours, sont par conséquent intégralement couvertes par le capital de prévoyance disponible.

# Interview

Vous lirez plus d'informations sur les corrélations entre le degré de couverture, la performance et les taux d'intérêt techniques dans l'interview de Martin Wagner, gérant de la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse).

## **M**onsieur Wagner, pourquoi le degré de couverture a-t-il diminué de 8 points de pourcentage par rapport à l'an dernier?

Plusieurs facteurs ont eu un impact négatif sur le degré de couverture. D'une part, la performance de placement de 1,6% réalisée en 2015 est inférieure aux rendements minimaux nécessaires. D'autre part, fin 2015, nous avons baissé le taux d'intérêt technique d'un point de pourcentage et remplacé par la même occasion les tables périodiques utilisées jusqu'ici à la Caisse de pension par les tables générationnelles. Ces deux changements, financés par le compte de fonctionnement et la réserve de fluctuation, ont pesé sur la Caisse de pension à hauteur de CHF 0,8 milliard net.



## **C**e sont des coûts considérables. En quoi ces modifications étaient-elles nécessaires?

Ces ajustements étaient nécessaires aux yeux du Conseil de fondation pour améliorer la santé financière de la Caisse de pension. Les tables générationnelles, par exemple, tiennent automatiquement compte de l'augmentation de l'espérance de vie et sont donc plus pertinentes. Elles s'appuient non seulement sur la mortalité observée ces dernières années, mais comprennent également des prévisions pour la future évolution escomptée. Les tables générationnelles sont depuis longtemps devenues la norme au niveau international.

## **Q**uels étaient les motifs de la seconde modification, à savoir la baisse du taux d'intérêt technique?

Au cours des dernières années, les caisses de pension ont été confrontées à un environnement de marché très difficile, qui s'est encore accentué en 2015 avec l'introduction de taux négatifs. Il est devenu plus difficile d'obtenir des rendements suffisamment élevés. Selon le Conseil de fondation, cette situation va se poursuivre encore un certain temps. L'abaissement du taux d'intérêt technique à 2,0% correspond à cette attente de revenus inférieurs sur le marché des capitaux et reflète davantage la réalité économique. Par conséquent, la pression sur les rendements à réaliser à l'avenir a été réduite.

# Compensation du renchérissement sur les rentes

En dépit de la situation tendue sur les marchés financiers, le Conseil de fondation s'efforce de compenser une partie de l'inflation sur les rentes en cours pour les bénéficiaires de rente. Au cours des dernières années, le renchérissement a affiché un niveau très faible, voire négatif.

## Intérêts en %

|   | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Moyenne 2011-2015 |
|---|------|------|------|------|------|-------------------|
| Plan d'épargne (assurés actifs)                   | 3,0  | 2,5  | 2,0  | 2,5  | 1,75 | 2,35              |
| Taux d'intérêt minimal LPP                        | 2,0  | 1,5  | 1,5  | 1,75 | 1,75 | 1,7               |
| Taux d'intérêt technique (bénéficiaires de rente) | 3,5  | 3,0  | 3,0  | 3,0  | 2,0  | 2,9               |
| Renchérissement annuel                            | 0,2  | -0,7 | -0,2 | 0,0  | -1,1 | -0,36             |

Depuis l'entrée en vigueur des prescriptions régissant l'établissement des comptes selon Swiss GAAP RPC 26, les allocations de renchérissement pour rentiers ne peuvent plus provenir que des fonds libres de la fondation.

La Caisse de pension ne disposant pas de capital libre, mais aussi dans l'optique de garantir l'équilibre financier de la Caisse de

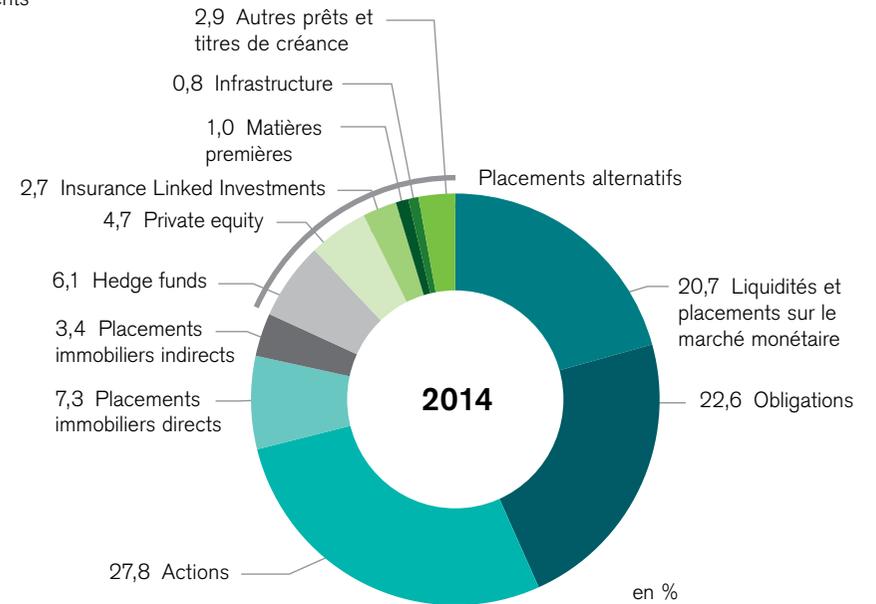
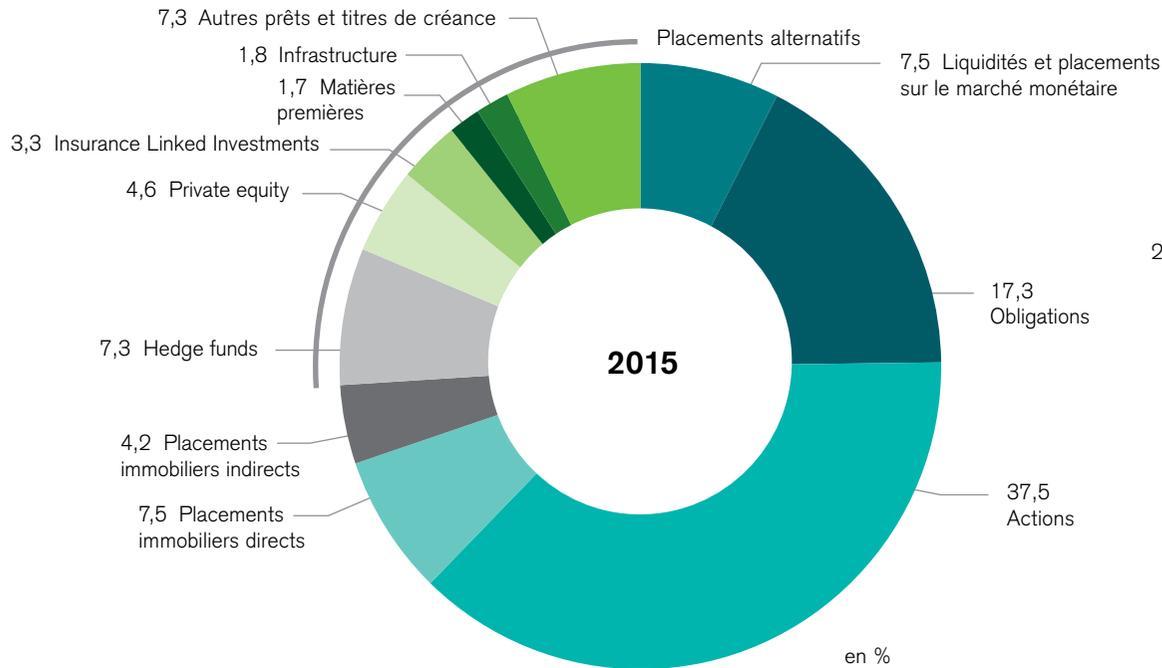
pension, le Conseil de fondation a décidé de ne pas accorder, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'allocation de renchérissement sur les rentes en cours.

Le tableau ci-dessus montre que le renchérissement a faiblement reculé, à -0,36%, sur les cinq dernières années. La rémunération moyenne des assurés actifs est inférieure de 0,6 points de pourcentage

environ à celles des bénéficiaires de rente. Si l'augmentation de l'espérance de vie pas encore prise en compte était intégrée, la différence augmenterait de près de 1,1 points de pourcentage. Cette situation justifie la décision du Conseil de fondation de réduire le taux d'intérêt technique.

# Placements

## Répartition des risques efficace



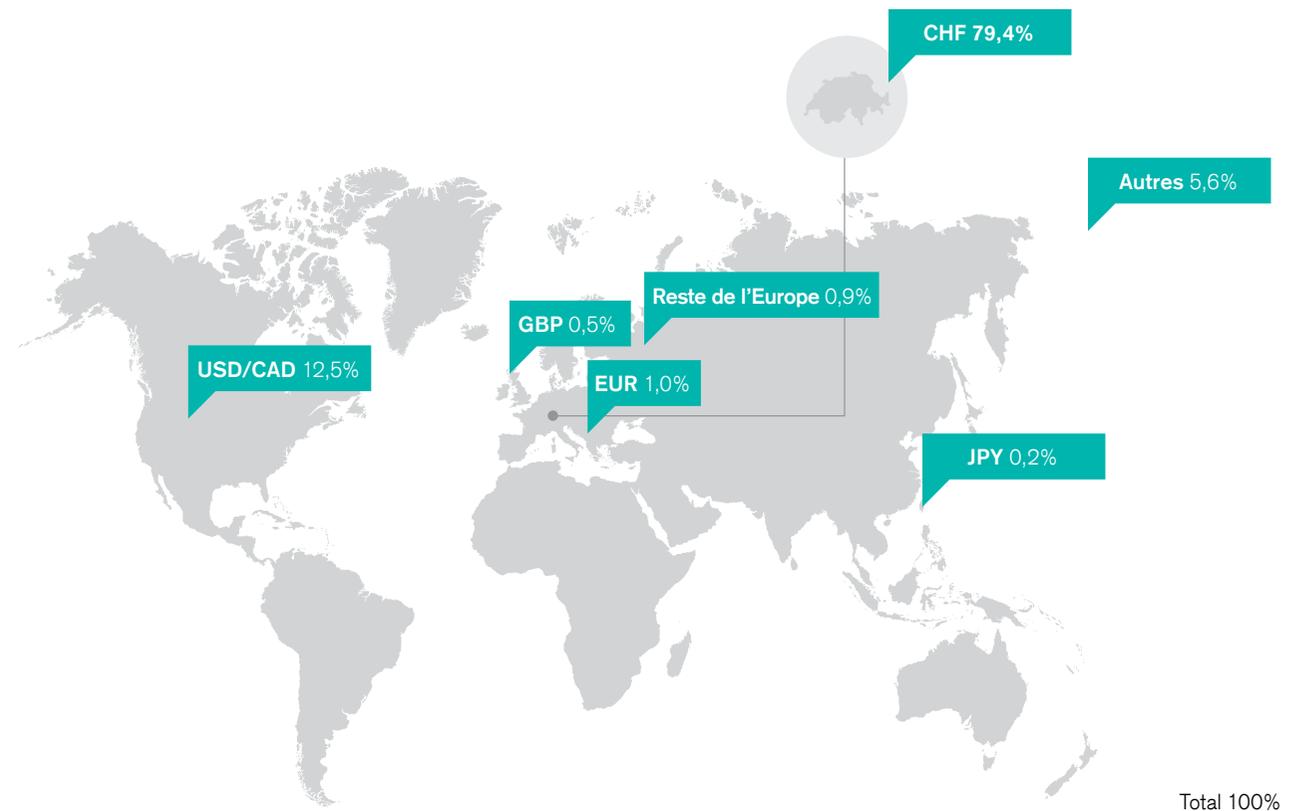
Les décisions de placement de la Caisse de pension visent à maintenir la stabilité du portefeuille avec des rendements attrayants, stabilité qui garantit au moins le rendement minimum prescrit. Comme les graphiques ci-dessus l'indiquent, le portefeuille est largement diversifié. Outre des investissements dans des placements traditionnels, il a été complété par des placements alternatifs, au détriment notamment des obligations de

moins en moins intéressantes et des liquidités. L'accroissement de la part des placements alternatifs a réduit le risque de portefeuille et a principalement contribué en même temps à la performance.

Les graphiques ci-dessus montrent comment l'exposition économique se présente fin 2015 par rapport à la fin de l'année 2014.

# Allocation des monnaies

Allocation des monnaies 31.12.2015



La couverture conséquente des placements libellés en euros et la quote-part globalement modérée des monnaies étrangères de la Caisse de pension se sont également révélées payantes pour l'année de placement 2015. Grâce à la couverture des risques de change, la capacité à assumer des risques a été garantie. Par conséquent, la volatilité sur les marchés des capitaux a pu être

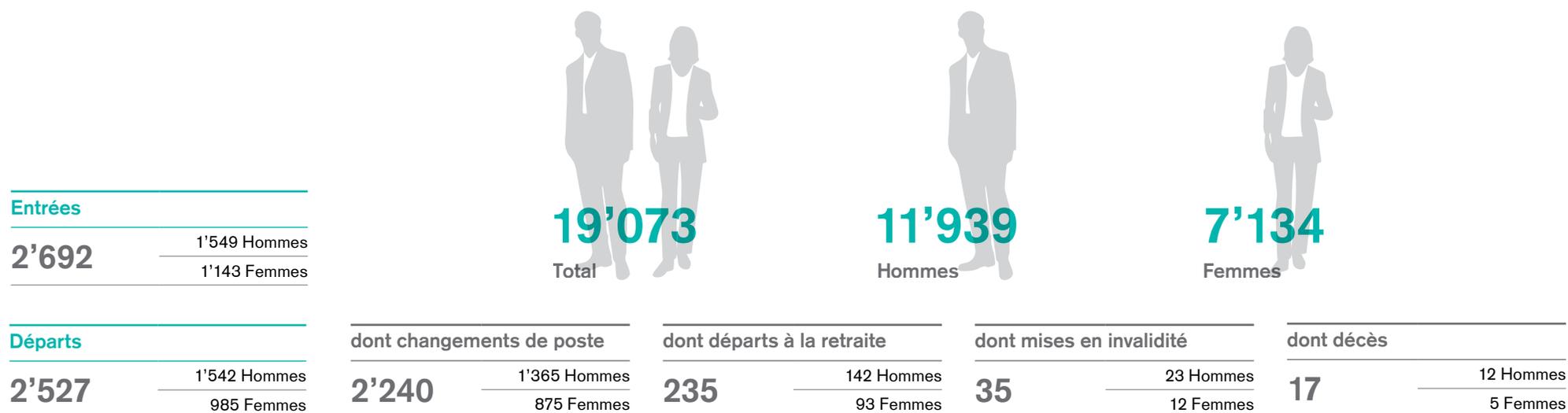
acceptée. Ce point a été décisif pour le succès du placement.

Le graphique ci-dessus indique les monnaies dans lesquelles la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) avait investi à la fin 2015 dans le cadre de sa couverture des risques de change.

# Effectif des assurés

## Légère augmentation de l'effectif global

Effectif au 31.12.2015



En comparaison annuelle, l'effectif global a augmenté de 156 personnes pour atteindre 30'081 personnes, avec 19'073 assurés actifs et 11'008 bénéficiaires de rente. Cette hausse minime de personnes n'a pas eu d'influence pour l'exercice 2015 sur la structure des assurés, c'est-à-dire sur le nombre d'assurés actifs par rapport aux bénéficiaires de rente. Ce rapport s'élève à 1,7, comme l'année précédente. Néanmoins, la part des

bénéficiaires de rente a constamment augmenté au cours des années précédentes. Depuis 2011, le nombre des bénéficiaires de rente a augmenté de 10,0%. Le groupe des assurés actifs s'élevait fin 2015 à 63,4% et celui des bénéficiaires de rente à 36,6%.

### Assurés actifs

L'effectif des assurés actifs a progressé en comparaison annuelle de 165 pour atteindre 19'073 personnes, soit une faible augmentation de 0,9%. Cela s'explique principalement par le fait que, en comparaison annuelle, plus de personnes ont intégré le Credit Suisse Group (année précédente 1'979). Parallèlement, le nombre total des départs de

collaborateurs a baissé d'environ 740 par rapport à l'année dernière.

Le graphique ci-dessus indique les motifs de départ détaillés.

## Effectif des assurés

### 19'073 assurés actifs au total

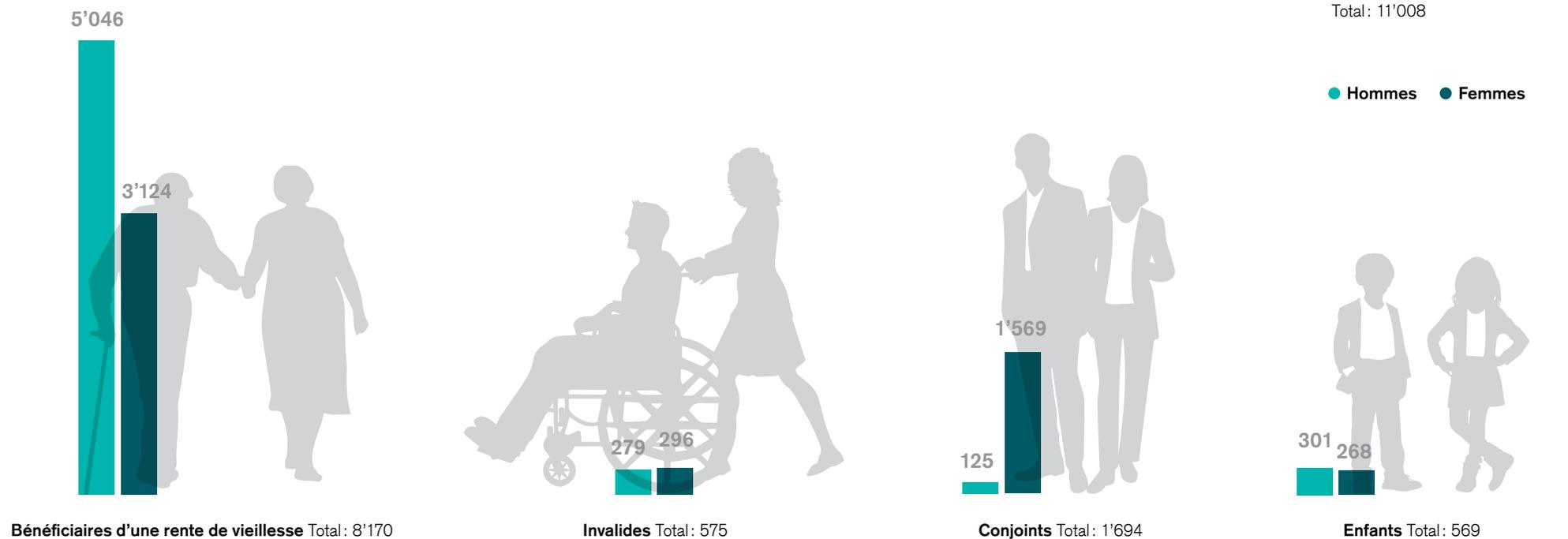


Dans le graphique ci-dessus, les assurés actifs sont répartis selon l'âge et le sexe. La tranche d'âge de 35 à 44 ans forme le plus grand groupe avec 5'758 personnes, suivie des 45 à 54 ans (5'286). Par conséquent, ce dernier groupe affiche une part d'environ 27,7% de l'effectif des assurés actifs. Un bon quart des assurés actifs est âgé de 25 à 34 ans.

L'âge moyen des assurés actifs est de 41,4 ans pour les hommes et de 39,2 ans pour les femmes.

# Effectif des bénéficiaires de rente

## Faible recul de l'effectif des bénéficiaires de rente



Pour la première fois depuis des années, l'effectif des bénéficiaires de rente a faiblement diminué, de 9 bénéficiaires de rente pour s'élever à 11'008. L'effectif des bénéficiaires de rente comprend les bénéficiaires d'une rente de vieillesse ou d'invalidité, de même que les personnes qui perçoivent une rente de conjoint ou une rente d'enfant. En dépit du faible effectif global, le nombre de bénéficiaires de rente de vieillesse a encore

augmenté. En 2015 toutefois, moins de collaborateurs sont partis à la retraite et le nombre de rentes d'invalidité et de rentes d'enfant perçues a diminué par rapport à l'année précédente.

Trois quarts de l'effectif des bénéficiaires de rente sont des bénéficiaires d'une rente de vieillesse. Cela correspond à 8'170 bénéficiaires d'une rente de vieillesse.

En comparaison annuelle, le nombre de rentes de conjoint a progressé de 26 pour atteindre 1'694.

## Effectif des bénéficiaires de rente

Au total 11'008 bénéficiaires de rente



Le graphique ci-dessus illustre la répartition de l'effectif des bénéficiaires selon l'âge et le sexe. La classe d'âge des moins de 58 ans compte fin 2015 un peu plus de 1'000 personnes. Le groupe principal est de loin constitué par les personnes âgées de 70 à 79 ans avec 3'661 personnes.

0,6%, et s'élève désormais à 69,3 ans. L'assuré le plus âgé a 100 ans, tandis que les trois assurées les plus âgées ont 102 ans.

Par rapport à l'année précédente, l'âge moyen des bénéficiaires de rente a augmenté de

# Conseil de fondation et direction

La Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse) propose à ses assurés des conditions de prévoyance enveloppantes et compétitives qui dépassent largement les exigences minimales prescrites par la loi.

## Conseil de fondation actuel (mandat 2013–2016)

En sa qualité d'organe suprême, le Conseil de fondation dirige et contrôle la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse). Composé d'un nombre égal de représentants de l'employeur et de représentants des employés, le Conseil de fondation définit la stratégie globale de la Caisse de pension et veille à son application.

## Représentants de l'employeur



**Philip Hess**

Président du Conseil de fondation, Credit Suisse



**Christine Gatti**

Group Accountant & Head of Group Finance Switzerland, Credit Suisse



**Christian G. Machate**

Global Head Compensation & Benefits, Credit Suisse



**Thomas Gottstein**

Chief Executive Officer Swiss Universal Bank



**Nicole Pauli**

Head of Product Management Switzerland, Credit Suisse

## Changement au sein du Conseil de fondation

Au printemps 2015, le Directoire de Credit Suisse Group AG a nommé Harald P. Stoehr comme successeur de Hanspeter Kurzmeyer, anciennement Global Head of Human Resources.

Par ailleurs, peu avant la fin de l'année, Thomas Gottstein, CEO Swiss Universal Bank, a été nommé par le Directoire de Credit Suisse Group AG comme nouveau représentant de l'employeur au Conseil de fondation. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015, Thomas Gottstein siège au Conseil de fondation et a pris la succession de Hans-Ulrich Meister, qui a quitté la banque fin 2015.

En outre, Nicole Pauli, Head of Product Management Switzerland du Credit Suisse, a quitté le Conseil de fondation à la fin de l'exercice.

## Représentants des bénéficiaires de rente



**Harald P. Stoehr**

Représentant de l'employeur



**Martin Klaus**

Représentant des employés

## Représentants des employés



**Thomas  
Ienschmid**

Vice-président,  
représentant des  
employés de Suisse  
alémanique



**Frédéric  
Baechler**

Représentant des  
employés de Suisse  
romande



**Nannette  
Hechler-  
Fayd'herbe**

Représentante des  
employés de Suisse  
alémanique



**Daniel  
Leuthardt**

Représentant des  
employés des  
sociétés affiliées du  
Credit Suisse



**Massimiliano  
Tagliabue**

Représentant des  
employés du Tessin

## Direction

Le gérant, le responsable des placements et le Chief Operating Officer forment la direction, qui est présidée par le gérant. Le gérant définit les rapports et les prétentions d'assurance, assume la responsabilité intégrale en matière de gestion technique et commerciale de la fondation et élabore les bases de décision pour le Conseil de fondation qui concernent la stratégie globale de la Caisse de pension.



**Martin  
Wagner**

Gérant



**Guido Bächli**

Responsable des  
placements



**Matthias  
Hochrein**

Chief Operating Officer

# Rapport annuel 2015 complet

Le rapport annuel complet contient des informations exhaustives sur l'exercice 2015, des détails sur les comptes annuels ainsi que des explications complémentaires. Vous pouvez télécharger le rapport annuel 2015 sur le site web de la Caisse de pension, à l'adresse [www.credit-suisse.com/caissedepension](http://www.credit-suisse.com/caissedepension).

## Avez-vous des questions?

Contactez les conseillers en prévoyance de la Caisse de pension pour toute question au sujet des prestations offertes par celle-ci. Vous trouverez leurs coordonnées sur [www.credit-suisse.com/caissedepension](http://www.credit-suisse.com/caissedepension).

Dans le cadre du présent rapport annuel, les termes de «Caisse de pension», «fondation», «institution de prévoyance» se réfèrent à la «Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse)», sauf si le contexte implique une interprétation différente. La version allemande du rapport annuel complet fait juridiquement foi. Les désignations de personnes sont valables aussi bien pour le genre féminin que pour le genre masculin. Le terme de «conjoint» inclut les partenaires enregistrés conformément à la Loi sur le partenariat.